

Synode extraordinaire de l'Église réformée vaudoise

Lausanne, le 15 février 2014 – **Le Synode s'est réuni en séance extraordinaire les 14 et 15 février passés, pour débattre au sujet de la nouvelle « Théologie des ministères de l'EERV ». Une séance supplémentaire pour assurer la suite du processus est prévue le samedi 8 mars de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, à la Maison des Pressoirs à Lonay.**

Le Synode de l'EERV a entamé la troisième et dernière étape concernant la nouvelle « Théologie des ministères ». Les délégués, avant de s'attaquer aux modifications règlementaires, ont été appelés à se prononcer sur 26 préavis que le Conseil synodal leur a soumis, sur 4 différents thèmes :

1. consécration, reconnaissance des ministères, délégation ;
2. formation ;
3. gestion des ministères et du personnel ;
4. finances.

Plusieurs enjeux sont liés à ces 4 problématiques, notamment :

- la définition de la consécration et le maintien de celle-ci pour les diacres ;
- la possibilité d'engager des animateurs d'Église ;
- la formation au ministère pastoral et diaconal, tout comme celle pour les animateurs d'Église ;
- la gestion des repourvues, qui se baserait sur une collaboration accrue entre l'Office des ressources humaines, le ministre de coordination de la Région, le Conseil régional et le Conseil paroissial ;
- l'élection des ministres, aujourd'hui du ressort de l'Assemblée paroissiale, pourrait demain disparaître au profit d'une validation de nomination par le Conseil paroissial ;
- la limitation des mandats, qui inviterait les ministres et les animateurs à ne pas rester dans le même poste plus de 14 ans de suite ;
- la révision du modèle salarial.

Tous les préavis ont été soutenus, avec des proportions très variables et suite à des débats très nourris et riches.

Relevons ici deux sujets qui ont été particulièrement discutés :

- les délégués ont accepté le préavis de revenir sur l'idée de ne plus consacrer les diacres – pour rappel, cette résolution, votée par le Synode en 2013, avait créé des fortes réactions à l'interne de l'EERV, surtout au sein du corps diaconal ;
- quelques intervenants – tout en reconnaissant le travail de qualité de l'ORH et la nécessité d'avoir un plus grand professionnalisme dans la gestion du personnel – ont dit leur inquiétude par rapport à une diminution du pouvoir, donc de la responsabilité, de la base, notamment des Assemblées paroissiales. Cela n'a pas empêché les délégués de voter favorablement le préavis. Lors de la discussion des articles règlementaires, sera décidé quel organe élira les ministres ou en validera la proposition de nomination et quelles seront les phases du processus de répourvus.

Dans l'après-midi de samedi, le Synode a donc accepté d'entrer en matière pour discuter les modifications règlementaires et a commencé la 1^{ère} lecture (nous rappelons que pour pouvoir modifier le Règlement d'Eglise, 3 lectures sont nécessaires). A la fin de la session, 4 articles (sur ~60) – art. 281 Consécration, art. 166 Missions et fonctions dans l'EERV, art. 167 Pasteur et art. 168 Diacre – ont été discutés et les modifications proposées acceptées à une très large majorité (1-2 voix contre, 2-3 abstentions).

Le samedi 8 mars prochain, le Synode se réunira en session supplémentaire pour continuer la révision du Règlement.

Informations pratiques :

Pour les documents de la session cliquez sur le lien www.eerv.ch

Ou scannez le QRTag



Contact presse :

Paolo Mariani, responsable de l'office info-com de l'EERV, T 079 323 23 12